

**L'instrumentalisation de la violence
au service d'une communauté urbaine :
Bergerac pendant la guerre de Cent Ans**

I/ La violence des faits :

- **Une violence « réelle »** ou physique avec des marques d'agressions et des sévices de la part des routiers et des capitaines :
 - sur les personnes
 - sur les biens
- Des menaces continuelles et insidieuse sur cette ville qui « tient frontière » : **une violence supportée**
 - dans un contexte de guerre larvée
 - sur un territoire disputé et contesté
 - face à une autorité royale ne pouvant contrôler ces gens d'armes et seigneurs : précarité et instabilité des personnes et des routes
 - pour une lutte d'influence et de pouvoir : pati, soufferte

On peut parler de formes de violence :

- supportées
- endurées
- acceptées sous la contrainte ou « par contrat »

autour d'une typologie témoin d'un **vocabulaire de la violence** :

- « raubèt » ou « raubèren » pour le vol
- « los feren dinar, « fetz finar », costèt la finanssa » ou « e prezen » (prendre) pour le rançonnage et le pillage
- « mandet » (exiger) et « ac ne » pour le positionnement des hommes d'armes et sa rhétorique/supplique face aux forces en présence : menace supportée.
- « aucizèren », « romput », « am de grans cops », « ardèren dos hostals » pour la violence éprouvée.

II/ Un discours construit et institutionnalisé des faits

La ou les représentations de la violence autour de l'élaboration et l'orchestration d'un discours

Volonté d'instrumentalisation de la part de la communauté urbaine de Bergerac :

- L'enregistrement des délibérations comme inventaire de preuves pour une éventuelle action en justice : « fiche technique » des faits
- Des exactions autour d'un discours asymétrique : bourreaux contre innocents
- Une supplique victimaire dans le but de montrer « la paubretat de la vila » (précarité de la ville).

On peut parler d'une criminalisation des sévices endurés par la ville de Bergerac

Estimer et prévoir la violence

Travail d'ambassade/diplomatique et de prodigalité :

- contractualisation : pâtre, soufferte, sauf-conduit, droit de navigation
- payer et donner.

=> Pour la sécurité de ses habitants et la préservation de leurs activités (économique et commerciale).

Levée fiscale pour « garder la sûreté de la ville » : payer les fortifications et les préparations.

Utiliser et institutionnaliser la violence au service de la ville

Une position de « tenir frontière » : être un allié à séduire et à choyer

- renouvellement des privilèges
- exemptions fiscales
- octroie de nouvelles recettes et de nouvelles juridictions (judiciaire, commerciale et fiscale).

Une relation ville-roi au service de son émancipation et affirmation :

- structurer et territorialiser sa fiscalité et la fiscalité royale
- organiser et planifier une défense communale : fortification et mise en place d'une garde/guet
- une « action édictale » : notion de Bien commun pour ne faire qu'un face aux troubles.

Conclusion :

- La ville de Bergerac comme le reflet des violences et sévices que subissent une ville, une communauté et un territoire durant la guerre de Cent Ans.
- L'instrumentalisation de celle-ci, telle une arme, sur sa ou ses représentations.
- Une ville, comme relais et support de l'autorité royale face aux troubles des XIV^e et XV^e siècles.